

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Jeudi 15 novembre 2018

Membres en exercice : 36

Membres avant pris part à la délibération : Jean Louis DEMELIN, Michel GARCIA, Jean Louis LACUBE, Alain BOUSQUET, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Jean Pierre ASTRUCH, Jean Luc SEGUY, Daniel MARIN, Martine PIERA, Carole BRETON, Michel SARRAN, Jean Louis SARDA, Stéphane GAUMOND, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Georges VICENS, Jean Pierre INGLES, Jean pierre ABEL, Jacky COLL, Pascal TISSANDIER, Antoine TAHOCES, Michel POUDADE, Lilian OLIVE (procuration à Michel Poudade), Yves DOURLIACH (procuration à Gorges Vicens), Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille), Pierre BATAILLE (procuration à Joëlle Cordelette), Marie Jeanne RIVOT (procuration à Jean Louis Demelin), Françoise MARTIN (procuration à Jean pierre Abel), Alexandra COMANGES (procuration à François Delcasso), Katell MATET (procuration à Jean Louis Sarda), Jean Luc CARRERE (procuration à Michel Sarran), Michel SANTANACH (procuration à Jean Luc Molinier)

Présents n'avant pas pris part à la délibération : Michel BATLLO, Mathieu ALTADILL, Jean Rémi SANCHEZ, Jean Pierre PEUGET

Date de convocation : 25 octobre 2018

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Avance trésorerie SPIC Forestier

Le Jeudi 15 novembre 2018 à dix-sept heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président donne la parole au Président du SPIC Forestier.

Le Président du SPIC explique qu'une nouvelle stratégie a été mise en place pour améliorer la qualité des produits que ce soit en plaquette (granulométrie, hygrométrie, obtention du label qualité QBEO) ou en sciage (bon de commande, séchage à venir avec standardisation des produits, traitement du bois en classe 3).

Le Président explique qu'il espère obtenir de nouveaux clients que ce soit en plaquette ou en bois d'œuvre.

Le Président explique que pour vendre du bois, il faut du stock. Il expose le vote de l'AG du SPIC qui fait une demande d'avance de trésorerie pour :

- achat de bois plaquette pour un montant de 74 000 €
- achat de bois pour le sciage : 32 000 €
- achat du produit pour le traitement : 8 000 €
- épuration de la dette envers la commune de Les Angles (dernier passif à régulariser) : 34 000 €

TOTAL : 148 000 €

Le Président de la Communauté de communes propose que la Communauté de communes fasse une avance de trésorerie de 148 000 € au SPIC Forestier.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE (1 ABSTENTION) :

- de faire une avance de trésorerie au SPIC Forestier d'un montant de 148 000 €
- d'autoriser le Président à réaliser le paiement
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 15 novembre 2018

Jean Louis DEMELIN
Président

